

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 16 septembre 2019 à 19h30 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assemblée (portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour)
4. Annulation de la résolution no. 19-09-3775 - Achat d'une citerne
5. Dépôt d'une demande au Programme Climat Municipalités Phase 2 – Volet 2 – Fonds Vert – Cours d'eau Soulanges
6. Embauche de la responsable de la bibliothèque
7. Levée de la séance.

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, Monsieur Michel Arseneault, à 19h30.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire
 Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

L'avis de convocation a été signifié à l'ensemble des membres du conseil municipal conformément à la loi.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

19-09-3779 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, lequel ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

19-09-3780 Annulation de la résolution no. 19-09-3775 - Achat d'une citerne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté le 3 septembre dernier, la résolution no. 19-09-3775 relativement à l'achat d'une cuve pour le camion-citerne;

CONSIDÉRANT QUE après inspection, ladite cuve n'est pas conforme aux normes de protection incendie (ULC) et qu'il serait très dispendieux d'obtenir de tel protection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'abroger la résolution no. 19-09-3775.

Vote pour : 5

Vote contre :

19-09-3781 Dépôt d'une demande au Programme Climat Municipalités Phase 2 – Volet 2 – Fonds Vert – Cours d'eau Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le Programme Climat Municipalités Phase 2 (volet 2) – Fonds Vert est présentement en appel de projets pour la réalisation de projets pilotes permettant l'expérimentation de techniques relatives aux infrastructures vertes, aux aménagements résilients, aux technologies vertes ou aux innovations sociales visant la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme du Bassin Versant (OBV) a présenté à la municipalité, en collaboration avec la Ville de Saint-Césaire, un projet afin d'augmenter la résilience du bassin versant du cours d'eau Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs du Programme Climat Municipalités – Phase 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion de confirmer la participation de la municipalité de Rougemont au projet visant à augmenter la résilience du cours d'eau Soulanges et autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Programme Climat Municipalités Phase 2 (volet 2). Il est de plus résolu de défrayer les coûts reliés à la contribution de la municipalité selon les modalités fixées par le programme mais pour un montant n'excédant pas 16 000\$ et d'autoriser la directrice générale, Madame Kathia Joseph à signer pour et au nom de la municipalité de Rougemont, les documents relatifs au projet.

Vote pour : 5

Vote contre :

19-09-3782

Embauche de la responsable de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque a démissionné de ses fonctions en juin dernier pour des raisons de santé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature afin de combler la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'embaucher Madame Marie-Ève Dubuc résidente de Rougemont au poste de responsable de la bibliothèque aux termes et conditions établis dans le contrat de travail à signer.

Vote pour : 5

Vote contre :

19-09-3783

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

.....
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

.....
Maire